



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'alimentation
Services des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et de la protection des
végétaux
Bureau de la Santé des Végétaux
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955**

Instruction technique

DGAL/SDSPV/2024-697

13/12/2024

Date de mise en application : 01/01/2025

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDSPV/2024-215 du 10/04/2024 : Socle minimal de données à collecter avec les échantillons lors de la réalisation des activités officielles en santé des végétaux.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Socle minimal de données à collecter avec les échantillons lors de la réalisation des activités officielles en santé des végétaux.

Destinataires d'exécution

DRAAF-SRAL
DAAF-SALIM

Résumé : L'objectif de cette instruction est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, PP, Import, Export, NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles). Cette instruction a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service d'une application informatique permettant l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses.

Textes de référence :

- Instruction technique DGAL/SDSPV/2024-574 du 04 octobre 2024, « Fiche de demande d'analyse pour la transmission des échantillons pour analyse officielle vers les laboratoires agréés et les laboratoires nationaux de référence (LNR)».

- Instruction technique « Ordre de méthode chapeau Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE) » (version en vigueur).
- Instruction technique DGAL/SDSPV/2021-453 du 11 juin 2021, « Plan de surveillance vectorielle de *Xylella fastidiosa* en zone délimitée ».

Les modifications apportées par rapport à la dernière version publiée de cette instruction sont surlignées en gris.

Table des matières

1	Contexte et objectifs.....	2
2	Socle de données à collecter.....	3
3	Centralisation des données.....	5
3.1.	Bonnes pratiques d'utilisation du fichier.....	5
3.2.	Bonnes pratiques de transmission du fichier.....	6
	Annexes.....	7
	Annexe 1 : Nomenclatures.....	7
	Annexe 2 : Correspondance entre champs du modèle proposé et champs du formulaire de demande d'analyse.....	10

1 Contexte et objectifs

Les données des prélèvements et des analyses réalisés dans le cadre des contrôles officiels et des autres activités officielles sont essentielles à la DGAL pour :

- l'alimentation des analyses de risque nationales,
- l'élaboration des bilans réglementaires (nationaux et pour la Commission européenne),
- l'élaboration des dossiers de demande de cofinancements de l'Union européenne,
- le suivi des foyers,
- le suivi des ressources.

Dans l'attente de la mise à disposition d'une application informatique dédiée, l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses repose sur un fichier Excel, dont le modèle est tenu à disposition des services par le Bureau de la Santé des Végétaux et dont les modalités de compléTION sont décrites dans cette instruction technique. A partir de 2025, l'outil historique Phytopass ne doit plus être utilisé.

L'objectif de cette instruction est de cadrer le socle minimal de données que chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure d'associer aux prélèvements effectués lors des activités officielles en santé des végétaux (SORE, Passeport Phytosanitaire (PP)¹, Import, Export dont NIMP 15, Gestion de foyer, autres activités officielles).

Cette instruction a vocation à s'appliquer jusqu'à la mise en service d'une application informatique permettant l'enregistrement des données de prélèvements et d'analyses.

¹ Pour la métropole uniquement ; le dispositif du passeport phytosanitaire n'étant à ce jour pas mis en place dans les DROM

2 Socle de données à collecter

Chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM doit être en mesure de rattacher chaque échantillon aux informations listées ci-après (en **gras** le format attendu pour chaque type d'information ; les informations obligatoires sont précédées de (*)) :

- (*) Un identifiant unique, dont le format doit être robuste. Pour cela, il doit utiliser *a minima* un préfixe identifiant l'année et la région « **####AA** » (par exemple « 2020AU » pour l'année 2020 et la région Auvergne-Rhône-Alpes), puis un système au choix de la DRAAF-SRAL /DAAF-SALIM garantissant l'unicité de l'identifiant ;
 - Dans le cas d'un re-prélèvement (=prélèvement sur le même végétal), l'identifiant unique de l'échantillon initial et le numéro d'ordre, tous deux en **texte libre** (ces informations sont obligatoires lorsque l'analyte est *Xylella fastidiosa*) ;
- Le numéro d'inspection Resytal (information permettant de rattacher une analyse à une inspection) ;
- (*) Un contexte de prélèvement : **SORE / PP / NIMP 15 / Import / Export / Foyer-zone tampon² / Foyer-zone infestée, Vitro-plants³, Demande spécifique DGAL.**
 - et si le contexte est Foyer-zone tampon ou Foyer-zone infestée : un (*) numéro de foyer ;
- (*) La structure du préleveur **SRAL/ SALIM / Déléataire / DSF / SIVEP / SEMAE (ex GNIS-SOC) / FAM / CTIFL** ;
- (*) Une date de prélèvement au format « **JJ/MM/AAAA** » ;
- (*) Un lieu de prélèvement :
 - Un type de site (nécessaire pour la réalisation de certains bilans, cf. **liste des types de sites**, en annexe) ;
 - coordonnées latitude et longitude (au format **##,#####** : obligatoirement exprimées en degrés décimaux **dans le référentiel géographique WGS 84 [EPSG :4326]** (lues sur le GPS, GéoPortail par exemple) lorsque cela est exigé (c'est le cas pour *Xylella fastidiosa*) ;
 - ou *a minima* le (*) code Insee ##### de la commune de prélèvement ;
- (*) Un propriétaire ou détenteur de l'objet prélevé :
 - établissement Usagers (*) si le contexte est PP, NIMP 15, Import ou Export), qui peut être donné sous forme de l'**INUPP** ou du **SIRET/NUMAGRIT** ;
 - ou, à défaut, une autre identification (nom, adresse, code insee commune) ;
- (*) Une nature d'objet prélevé (cf. **liste des natures d'objets**, en annexe 1), ainsi que sa destination (lorsque cela est nécessaire, c'est le cas pour la surveillance de tubercules de pomme de terre par exemple), et si l'objet est un végétal (« **Plante vivante** » ou « **Partie vivante de plante** ») :
 - (*) une espèce végétale :

² « Foyer-Zone tampon » s'entend au sens d'une zone délimitée dans le cadre de la gestion de foyer. Pour un prélèvement réalisé dans le cadre d'une zone tampon en vue de la délivrance d'un passeport phytosanitaire (cas d'*Erwinia amylovora* pour la ZP correspondante, par exemple), c'est la modalité « **SORE** » qui s'applique.

³ Pour les DROM uniquement, dans le cadre des cahiers des charges d'acclimatation (vitro-plants de bananier par exemple)

- nom scientifique + code OEPP [**Genre espèce** et **AAAAAA**] ;
 - ou, à défaut, nom vernaculaire en **texte libre**) ;
- une variété du végétal, le cas échéant du porte-greffe et du greffon ;
- (*) une présence de symptômes : **Oui / Non** ;
- une description des symptômes en **texte libre** ;
- Un pays d'origine, s'il est différent de la France et que cela est pertinent (indiquer le DROM le cas échéant) ;
- Un lot ou emballage caractérisé par un identifiant, une unité et une taille ;
- (*) Une matrice (cf. **liste des matrices**, en annexe 1) ;
- (*) Un type de recherche⁴ : **Détection / Identification / Diagnostic**, et si le type de recherche est « **Détection** » :
 - (*) Un analyte (nom scientifique de l'organisme nuisible recherché + code OEPP sous la forme **Genre espèce** et **AAAAAA**⁵), et si l'analyte est « *Xylella fastidiosa* [XYLEFA] » :
 - (*) Un numéro de suspicion.
- Si le type de recherche est « **Identification** » :
 - Un (*) niveau taxonomique auquel l'identification doit être menée : **Classe / Ordre / Famille / Genre / Espèce** ;
- Si l'analyse demandée doit donner un résultat de quantification : **Oui / Non** ;
- (*) La méthode d'analyse (référence de la méthode. Quand une méthode interne est utilisée par le LNR, sélectionner « méthode interne »)
- (*) Un résultat qualitatif **Positif / Négatif / Indéterminé**⁶ / **En attente / Impossible** ;
 - Un résultat quantitatif en **texte libre** ;
 - Si le type de recherche est « **Identification** » ou « **Diagnostic** », un (*) résultat d'identification en **texte libre** ;
 - Une identification de la sous-espèce pour *Xylella fastidiosa* : **fastidiosa / morus / multiplex / pauca / sandyi / tashke / Indéterminée** ;
 - Une précision sur le résultat en **texte libre**.

Remarque importante : L'identifiant unique de l'échantillon cité ci-dessus doit également figurer dans l'application informatique utilisée pour saisir les contrôles officiels (PGI), au niveau de l'intervention qui a donné lieu au prélèvement de cet échantillon.

Certaines informations complémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour la DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM (= gestion financière, administrative et des suites y compris la gestion de foyer). En voici une liste indicative, non exhaustive :

- La date d'envoi au laboratoire ;
- Le responsable et son site ;

⁴ « **Détection** » s'applique lorsque l'organisme nuisible particulier recherché est connu, avec ou sans symptômes ; « **Identification** » correspond au cas où un organisme nuisible inconnu a été isolé dans l'échantillon ; et « **Diagnostic** » correspond à la recherche de la cause d'un problème, sans qu'un organisme nuisible ait pu être isolé.

⁵ **Lorsque toutes les autres informations sont égales par ailleurs (y compris le résultat de l'analyse), des regroupements de plusieurs organismes nuisibles peuvent être effectués, auquel cas ceux-ci doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante.**

⁶ Le résultat « **Indéterminé** » s'applique également aux cas « **Douteux** ».

- Le laboratoire ;
- La date de réponse du laboratoire. Cette date devient une donnée obligatoire à renseigner dans le cas de *Xylella fastidiosa* ;
- Le n° d'échantillon donné par le LNR ;
- Un numéro de rapport d'analyse ;
- Des commentaires ;
- Une facturation ;
- Un numéro de sous-action ;
- Un numéro d'engagement juridique.

Par ailleurs, chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM peut déléguer la saisie des prélèvements dans le fichier à son déléataire, pour les missions qui lui sont confiées ou déléguées.

3 Centralisation des données

L'ensemble de ces informations doit être tenu à jour et à la disposition de la DGAL (Bureau de la Santé des Végétaux) par chaque DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM.

Le modèle de fichier au format .xlsx est mis à disposition des DRAAF-SRAL / DAAF-SALIM à cette fin par le Bureau de la Santé des Végétaux (dernière version de fichier disponible en téléchargement sur l'[Intranet de la Santé des Végétaux](#)). Il comporte des colonnes couvrant l'ensemble des informations obligatoires mentionnées dans cette instruction. Les correspondances entre les champs de ce document et ceux de la fiche de demande d'analyse prévue par l'instruction technique DGAL/SDSPV/2024-574 sont également précisées dans le premier onglet (« Mode d'emploi ») du fichier Excel modèle, ainsi qu'en annexe 2.

3.1. Bonnes pratiques d'utilisation du fichier

Afin de garantir l'homogénéité des données et leur traitement :

- Le fichier doit être utilisé sans modification de structure (suppression ou ajout de colonnes, etc.) ni renommage des variables. Des lignes vides ne doivent pas être intercalées aux lignes contenant des données.
- Tous les échantillons prélevés une année N doivent être saisis dans un même fichier (ne pas adresser de fichiers filière, de fichiers contexte ou de fichiers SRAL(SALIM)/déléataire séparés mais un fichier unique rassemblant toutes les données). Chaque nouvelle année, les informations sont enregistrées dans un nouveau fichier.
- Pour les régions concernées par le plan de surveillance vectorielle en zone délimitée de *Xylella fastidiosa*, un exemple de saisie est indiqué dans l'onglet « Exemple vecteurs *Xylella* » du fichier .xlsx modèle.
- Pour les régions non concernées par le plan de surveillance vectorielle en zone délimitée de *Xylella fastidiosa*, les colonnes correspondantes du classeur seront laissées vides (ne pas les supprimer).

3.2. Bonnes pratiques de transmission du fichier

Pour la métropole :

Chaque DRAAF-SRAL doit transmettre de façon **bimestrielle, dans le courant de la première semaine du mois**, le fichier complet de ses prélèvements (pas uniquement ceux concernant *Xylella fastidiosa*) au format harmonisé à l'adresse de courriel suivante : xylella@anses.fr. **Le premier envoi est attendu la première semaine du mois de février.**

Pour les DROM :

Chaque DAAF-SALIM doit transmettre 2 fois par an (au 30/06 et au 31/12) le fichier de ses prélèvements, au format harmonisé et à l'adresse de courriel suivante : bsv.sdspv.dgal@agriculture.gouv.fr

Le format des fichiers transmis doit rester celui du fichier modèle (.xlsx) et la convention de nommage suivante doit être respectée : 'Nom_structure'_'Région'_'Date', avec la date au format JJMMAAAA. (Par exemple : « SRAL_PACA_15052020 » pour un envoi du SRAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisé le 15 mai 2020).

Je vous invite à me signaler toute difficulté qui apparaîtrait dans la mise en œuvre de cette instruction.

Le sous-directeur de la santé et de la protection des végétaux

Emmanuel KOEN

Annexes

Annexe 1 : Nomenclatures

➤ *Liste des types de site*

La liste des types de site telle qu'elle apparaît à date dans les formats harmonisés de bilans de la Commission européenne et dans l'outil de saisie des inspections est la suivante :

- 1.1. champ (culture, pâturage)
- 1.2. verger/vigne
- 1.3. pépinière
- 1.4. forêt
- 2.1. jardins privés (plein air)
- 2.2. sites publics (plein air)
- 2.3. espaces réglementés pour la préservation de l'environnement (plein air)
- 2.4. plantes sauvages dans des aires non protégées (plein air)
- 2.5.1. plateforme logistique de transit, stockage ou revente de bois d'emballage (plein air)
- 2.5.2. jardinerie (plein air)
- 2.5.3. réseau d'irrigation ou de drainage
- 2.5.4. zone humide
- 2.5.5. industrie du bois (plein air)
- 2.5.6. Aéroport, port, route, voie ferrée (plein air)
- 2.5.7. Points d'entrée (plein air)
- 2.5.8. Zones à risque (plein air)
- 2.5.9. Marchés, détaillants, magasins, grossistes (plein air)
- 2.5.10. Zones urbaines (plein air)
- 2.5.11. Emballages en bois, palettes en bois (plein air)
- 2.5.12. Contrôles en circulation (plein air)
- 2.5.13. autre (plein air)
- 3.1. serre
- 3.2. site privé (environnement fermé) autre qu'une serre
- 3.3. site public (environnement fermé) autre qu'une serre
- 3.4.1. installations couvertes et closes de transit, stockage ou revente de bois d'emballage
- 3.4.2. jardinerie (environnement fermé)
- 3.4.3. industrie du bois (environnement fermé)
- 3.4.4. Aéroport, port, gare (environnement fermé)
- 3.4.5. Zones à risque (environnement fermé)
- 3.4.6. Usine d'emballage, entrepôt (environnement fermé)
- 3.4.7. Grossistes, marchés, détaillants (environnement fermé)
- 3.4.8. autre (environnement fermé)

➤ *Liste des natures d'objets et des matrices*

La liste exhaustive des natures d'objets prélevés qui doivent être renseignées :

Plante vivante

Partie vivante de plante

Caisse

Palette

Autre emballage en bois

Ecorce

Grume

Sciage

Autre bois

Insecte

Environnement

La liste exhaustive des matrices :

Arbre coupé

Bourgeon, bouture

Culture de tissus végétaux

Feuille, aiguille

Fleur coupée

Fruit

Grain (silo)

Légume

Pétiole

Plante vivante

Pollen vivant, spore

Rameau

Semence

Tige, branche, tronc

Tubercre, corme, bulbe, rhizome, racine

Bois sur pied

Bois coupé - grumes non écorcées

Bois coupé - grumes écorcées

Bois broyé (plaquettes forestières, copeaux)

Résidus d'exploitation forestière (branches, souches...)

Sciages

Déchets bois en scierie (chutes, sciures...)

Emballages en bois et bois de calage

Ecorce

Autres bois

Œuf

Larve ou pupe

Adulte

Eau

Terre

Boues, extraits de lavage

La correspondance attendue entre types d'objets et matrice est donnée par le tableau suivant :

Annexe 2 : Correspondance entre champs du modèle proposé et champs du formulaire de demande d'analyse

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les champs du modèle de document de gestion des échantillons proposé, leur description et le champ de la fiche de demande d'analyse, identifié par son numéro.

Légende :

<u>Code couleur</u>	<u>Explication</u>	<u>Nombre de champs</u>
Nom du champ Mode de remplissage	Données requises par la DGAL dans tous les cas	15
Nom du champ Mode de remplissage	Données requises par la DGAL dans certains cas, notamment en cas de défaut d'une autre donnée requise	37
Nom du champ Mode de remplissage	Données nécessaires pour le SRAL/SALIM	12

Champ	Description	Champ de la fiche de demande d'analyse (DGAL/SDSPV/2024-574)
Identifiant unique échantillon ####Axxxxxx	Numéro de l'échantillon prélevé. Le numéro d'échantillon doit commencer par l'année et la région de prélèvement, au format « ####AA » (par exemple « 2020AU » pour l'année 2020 et la région Auvergne-Rhône-Alpes), suivi d'une codification propre au SRAL/SALIM.	1.1
Numéro de scellé texte libre	Numéro de scellé. Information facultative que le service peut renseigner si elle lui est utile.	7.6
Numéro d'inspection Resytal	Numéro d'inspection Resytal dans le cadre de laquelle a été prélevé l'échantillon	7.7
Identifiant unique de l'échantillon initial (re-prélèvement) texte libre	En cas de re-prélèvement, identifiant unique de l'échantillon initial	-
Numéro d'ordre nombre	Numéro d'ordre de re-prélèvement (1, 2, 3, etc.)	-
Contexte choisir dans le menu déroulant	Précision sur le contexte des missions dans lequel le prélèvement a été réalisé	6.4
Signalement (O/N)	Indiquer "O" si le prélèvement fait suite à une déclaration ou notification reçue de la part d'un particulier ou d'un opérateur	-

	professionnel. Information requise pour <i>Xylella fastidiosa</i> , facultative sinon.	
Numéro de foyer <small>texte libre</small>	Lorsque le contexte le nécessite	7.5
Numéro de quadrat <small>texte libre</small>	Lorsque le contexte le nécessite. Information facultative que le service peut renseigner si elle lui est utile.	-
Structure du préleveur <small>choisir dans le menu déroulant</small>	Structure à laquelle appartient le préleveur	-
Date prélèvement <small>jj/mm/aaaa</small>	Date du prélèvement	6.1
Type de site <small>choisir dans le menu déroulant</small>	Type de site où le prélèvement a été réalisé (nécessaire pour certains bilans)	-
Latitude lieu de prélèvement <small>##.##### dans le référentiel géographique WGS 84</small>	Latitude du lieu de prélèvement, exprimée dans le référentiel géographique WGS 84. Veiller à ne pas inverser latitude et longitude.	6.3
Longitude lieu de prélèvement <small>##.##### dans le référentiel géographique WGS 84</small>	Longitude du lieu de prélèvement, exprimée dans le référentiel géographique WGS 84. Veiller à ne pas inverser latitude et longitude.	6.3
Code INSEE commune de prélèvement <small>#####</small>	Code INSEE de la commune où le prélèvement a été réalisé. Attention à ne pas confondre le code INSEE avec le code postal de la commune	-
Etablissement où le prélèvement a été réalisé <small>INUPP ou SIRET/NUMAGRIT</small>	Identifiant de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	4.2
Etablissement où le prélèvement a été réalisé <small>texte libre</small>	Nom de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	4.1
Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : ADRESSE	Adresse de l'établissement où le prélèvement a été réalisé	4.3
Etablissement où le prélèvement a été réalisé (alternatif) : CODE INSEE COMMUNE	Code INSEE de la commune de l'établissement où le prélèvement a été réalisé. Attention à ne pas confondre le code INSEE avec le code postal de la commune	-
Nature d'objet prélevé <small>choisir dans le menu déroulant</small>	Nature de l'objet prélevé	-

Destination de l'objet prélevé choisir dans le menu déroulant	Destination de l'objet prélevé, lorsque cela est demandé (cas des pommes de terre notamment)	7.14
Précision supplémentaire sur l'objet prélevé vecteurs de <i>Xylella</i> : choisir dans le menu déroulant Autre : texte libre	Précision supplémentaire, si la destination est "Autre" et pour les analyses de détection de <i>Xylella fastidiosa</i> sur insectes vecteurs	7.14
Espèce végétale - nom botanique choisir dans le menu déroulant	Nom botanique de l'espèce végétale prélevée	7.9
Code OEPP de l'espèce végétale automatique	Code OEPP de l'espèce végétale	-
Espèce végétale (alternatif) - nom vernaculaire	En l'absence du nom botanique, nom vernaculaire de l'espèce prélevée	7.10
Variété végétal ou porte-greffe texte libre	Variété du végétal, ou le cas échéant du porte-greffe, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	7.10
Variété greffon texte libre	Variété du greffon, lorsque cela est nécessaire (cas du ToBRFV)	7.10
Symptômes choisir dans le menu déroulant	Présence ou absence de symptômes	7.12
Description de symptômes texte libre	Descriptions des symptômes sur l'objet prélevé	8.2.3
Pays d'origine texte libre	Pays d'origine de la marchandise prélevée	7.13
Identification de lot ou de l'emballage texte libre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre)	7.3
Unité de quantification du lot choisir dans le menu déroulant	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre, surveillance <i>Xylella</i>)	7.11
Taille du lot nombre	Lorsque cela est nécessaire (cas de la pomme de terre, surveillance <i>Xylella</i>)	7.11
Matrice choisir dans le menu déroulant	Matrice de l'échantillon	7.8

Type de recherche choisir dans le menu déroulant	Définition du type d'analyse demandé	8.1, 8.2, 8.3
Analyte choisir dans le menu déroulant	Organisme nuisible recherché. Lorsque toutes** les autres informations sont égales par ailleurs (hormis le code OEPP de l'analyte), des regroupements de plusieurs analytes par ligne peuvent être effectués, auquel cas les analytes doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante. **Cela inclut le résultat de l'analyse : si toutes les informations sont similaires mais que les résultats sont différents, il faut bien saisir plusieurs lignes distinctes	8.1.1
Code OEPP de l'analyte automatique	Code OEPP de l'organisme nuisible. Lorsque toutes** les autres informations sont égales par ailleurs (hormis le nom de l'analyte), des regroupements de plusieurs codes OEPP par ligne peuvent être effectués, auquel cas les codes OEPP doivent être séparés par un « ; » dans la cellule correspondante. **Cela inclut le résultat de l'analyse : si toutes les informations sont similaires mais que les résultats sont différents, il faut bien saisir plusieurs lignes distinctes	-
Numéro suspicion <i>Xylella fastidiosa</i>	-	7.4
Niveau taxonomique d'identification choisir dans le menu déroulant	Niveau taxonomique auquel l'identification doit être réalisée (type de recherche = Identification)	8.3.1
Quantification demandée choisir dans le menu déroulant	La quantification de l'organisme nuisible dans l'échantillon est-elle demandée ?	-
Méthode d'analyse choisir dans le menu déroulant	Référence de la méthode d'analyse (quand une méthode interne est utilisée par le LNR, sélectionner « méthode interne »). Liste susceptible de modification en cours d'année.	8.1.2
Résultat de l'analyse choisir dans le menu déroulant	Résultat de l'analyse	-
Résultat quantitatif texte libre	Lorsqu'elle a été demandée, quantification	-
Résultat d'identification texte libre	Taxon identifié, dans le cas d'une demande d'identification	-
Identification sous-espèce <i>Xylella fastidiosa</i> choisir dans le menu déroulant	Détermination de la sous-espèce de <i>Xylella fastidiosa</i> , lorsque cela est demandé	-

Précision sur le résultat texte libre	Description du résultat de l'analyse à un niveau plus fin	-
Résultat quantitatif <i>Philaenus spumarius</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Neophilaenus</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Aphrophora</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Cercopidae</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Cicadella</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Draeculacephala robinsoni</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Résultat quantitatif <i>Leptyspironia coleoptrata</i> nombre	Pour les analyses d'identification morphologique des insectes vecteurs de <i>Xylella fastidiosa</i> , nombre d'individus identifiés	-
Date d'envoi jj/mm/aaaa	Date d'envoi de l'échantillon au laboratoire	-
Site texte libre	Site de l'agent réalisant le prélèvement	-
Responsable trigramme	Identification de l'agent réalisant le prélèvement	3.3
Laboratoire choisir dans le menu déroulant	Nom du laboratoire prévu pour l'analyse. Liste susceptible de modification en cours d'année.	5.1
Date réponse du laboratoire jj/mm/aaaa	Date de réception des résultats de laboratoire	-

Numéro d'échantillon LNR texte libre	Numéro donné par le LNR à l'échantillon, lorsque l'analyse est réalisée par le LNR	-
Numéro du rapport d'analyse texte libre	Numéro du rapport d'analyse du laboratoire	-
Commentaires texte libre	-	-
Facture ? choisir dans le menu déroulant	Indication quant à la facturation de l'analyse : pour le professionnel ou supporté par le SRAL/SALIM. Ce champ permet aussi d'indiquer si le prélèvement a été invalidé / annulé.	9.1
Numéro de sous-action texte libre	-	-
Numéro d'engagement juridique texte libre	-	9.2